

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.
4 — 30 — —	Express.
3 — 47 — —	matin, Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
6 — 23 — —	soir, Omnibus.
10 — 11 — —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Une interpellation de M. Kinglake à la chambre des Communes nous vaut de lord John Russell cette déclaration que, à propos de la conférence sur l'affaire de la Suisse, l'Angleterre a consenti, l'Autriche et la Prusse ont hésité. Le ministre ne connaît pas encore les réponses des autres puissances. Si, officiellement, la question de l'adhésion des puissances à la conférence n'est pas résolue, le principe en a été trop nettement admis et les difficultés de détail qui pourraient subsister encore sont trop peu de chose pour qu'on puisse varier d'opinion sur le résultat de cette négociation.

Nous en avons, au reste, la preuve dans la nouvelle que donne le *Bund*. Ce journal annonce que le prince régent de Prusse a donné des instructions relatives à la question de Savoie qui rendent possible la réunion d'une conférence. On sait, ajoutait-il, que la Russie a déjà pris des résolutions semblables.

Mentions encore la *Gazette de Cologne*, qui prétend toujours que l'Autriche maintient l'exclusion de la Sardaigne, tandis que l'agence Reuter affirme que la conférence est décidée.

Les feuilles anglaises mentionnent un conflit et des troubles assez sérieux dans le nord de l'Irlande.

A Lurgars, dans le comté d'Armagh, une collision terrible a eu lieu. Seize catholiques ont été blessés, deux mortellement. Les détails sont encore confus. C'est après une fête publique qu'une rencontre aurait eu lieu entre une foule d'orangistes et des catholiques ; une mêlée a eu lieu. Les protestants ont tiré sur les catholiques, et c'est parmi ces derniers que se trouvent les blessés.

La *Gazette du Danube*, du 14, dément la nouvelle donnée par l'*Indépendance belge* et par d'autres journaux concernant divers objets qui seraient en négociation entre l'Autriche et la Prusse ; elle déclare notamment qu'il est faux que certaines concessions aient été offertes à Bade par le gouvernement autrichien au gouvernement prussien.

Cette dépêche coïnciderait avec le langage que tenait il y a trois jours la *Gazette de l'Allemagne du Sud* sur le peu de résultat qu'il fallait attendre quant à présent des négociations entamées entre les deux grandes puissances allemandes.

De nouveaux incidents retarderaient, dit ce journal, l'entente entre la Prusse et l'Autriche.

Les nouvelles de Chine ne semblent pas entièrement favorables à l'expédition. Les Chinois ont appris le tir au canon, qu'ils exercent avec une grande justesse, et les rives du Peï-ho sont très-bien fortifiées. Le retard au retour de lord Elgin nuit au succès des opérations. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

DEUX-SICILES.

Il arrive de Palerme, par la voie de Gènes et Turin, d'importantes nouvelles.

M. Lafarina aurait été arrêté dans la nuit du 7 au 8 juillet et forcé de partir par ordre de Garibaldi.

En apprenant cette nouvelle, le cabinet aurait donné sa démission qui a été acceptée.

Les autres autorités ont suivi cet exemple.

Le *Diritto* avait annoncé comme un fait certain le départ de Palerme de M. Lafarina. L'*Espero* démentit la nouvelle, et à ce propos attaqua violemment les hommes d'un parti suffisamment désignés, qui, abusant de leurs anciennes relations avec le dictateur, trompaient sa confiance et l'engageaient dans une voie tout autre que celles où le voulaient pousser les modérés.

Or, ces hommes, ces adversaires de M. Lafarina, appartiennent tous à l'ancienne rédaction de l'*Italia e Popolo*, organe de la société secrète depuis longtemps fondée par Mazzini.

L'*Espero* les attaquait avec ardeur, les représentant comme les incorrigibles ennemis de l'Italie, suivant une politique aussi chimérique qu'hostile à Victor-Emmanuel, et fomentant le désordre en Sicile. Tout-puissants sous le ministère Crispi, ils étaient contenus par Lafarina.

De ces indications il ressortirait que l'opinion représentée à Palerme auprès du dictateur par les amis de M. de Cavour a succombé en face de celle

que représentent les partisans de Mazzini, auxquels il semblerait que Garibaldi a été favorable.

Au fonds, tout cela manque encore de clarté, et nous nous garderions d'apprécier quant à présent des événements sur la nature desquels nous ne sommes pas encore parfaitement édifiés ; nous nous bornerons à les enregistrer, en attendant des informations qui ne tarderont pas sans doute à nous arriver.

Les mêmes dépêches, après avoir donné les noms de trois des nouveaux ministres de Garibaldi, annoncent que la situation de Naples est assez agitée. Les anciens partis se remuent, et il s'embrerait qu'une conspiration s'ourdît autour de trône pour arriver à des résultats tout-à-fait différents de ceux obtenus. Des soldats, dans la citadelle, auraient crié : « Vive Louis I^{er} ! » D'autres : « Vive François II ! » Louis I^{er} est un frère consanguin du roi.

Une émeute aurait éclaté entre les soldats ; une douzaine auraient été blessés.

En présence de ces faits, on comprendra que nous n'ayons pas à nous occuper des commentaires plus ou moins fondés, des nouvelles plus ou moins exactes publiées par les journaux ; mentionnons seulement une correspondance de Turin adressée au *Courrier du dimanche*, et qui, examinant les éventualités que présente le sort de la Sicile, nous montre Garibaldi comme abandonné à lui-même et aux plus graves embarras, et prêt pour ainsi dire à s'en aller en exil en Amérique.

— L'expulsion de M. Lafarina de la Sicile, la démission du troisième ministère formé depuis un mois, celle des autorités, la résistance de la population à la plupart des mesures prises par le gouvernement de Palerme, tous ces faits sont des marques trop certaines des embarras où se trouve le dictateur pour que nous ayons besoin de les commenter.

Le *Constitutionnel* fait ressortir la lutte sourde existant depuis le commencement de l'expédition de Sicile entre la politique personnelle de Garibaldi et celle de M. de Cavour, lutte qui se change en guerre ouverte et prend des proportions dont il est difficile de prévoir l'issue.

FEUILLETON

L'ILE DE SEIN

PILOTES ET NAUFRAGEURS.

(Suite.)

III. — LES DERNIERS PAÏENS.

Les trois matelots du *Magnanime* qui avaient partagé les dangers de maître Dénoual et de son fils pendant la nuit précédente ; les pêcheurs qui avaient accompagné Hoël la recherche de sa sœur sous la Roche-Verte, les nombreux amis de la famille Dénoual ; les nombreux ennemis de la race païenne des Andhu, — tous pêcheurs, ou pilotes, ou simples habitants, s'excitaient les uns les autres à la vengeance.

Quelques voix murmurèrent les mots de juges et de justice, en proposant de livrer les coupables aux autorités de la grande terre ; elles furent étouffées par ces cris furieux.

— Nous savons la loi !... Il n'y a pas besoin de juges !... A mort les naufrageurs !... à mort les païens !...

Cette loi qu'invoquaient les gens de Sein remonte à l'antiquité la plus haute. S'il faut en croire Diodore de Sicile, Hercule l'appliqua le premier en punissant les barbares qui provoquaient les naufrages et sacrifiaient les

naufresés en s'appropriant leurs dépouilles. — Les lois rhodiennes adoptées par les Romains, le consulat de la mer, le code naval qui date de Charlemagne, et les jugements d'Oleron promulgués par la reine Éléonore, duchesse de Guenne, contiennent contre les pilotes félons et contre les naufrageurs les mêmes dispositions que reproduit en ces termes l'ordonnance de 1684 :

« Que les gibets et les charoignes des pirates ou des traîtres pilotes et malicieuses pêcheurs, lesquels de nuit font des feux pour faire perdre les navires, servent après la mort à garantir des mêmes périls et dangers dans lesquels ils ont précipité les autres pendant leur vie. C'est la devise du scorpion : *Qui vivus ledit, morte medetur* (qui vivant blesse et par sa mort porte remède), et de la vipère : *Che viva uccide e morta sana* (qui vivante tue et morte guérit.) »

La vieille législation est d'une admirable sévérité contre tous les crimes de nature à entraîner la perte des navires ; parfois la loi s'anime et parle avec une indignation si pittoresque, que nos lecteurs nous pardonneront de leur citer textuellement les peines qu'elle prononce contre les seigneurs coupables de favoriser les naufrageurs :

« Item, — disent les jugements d'Oleron, — ledit seigneur doit être pris, et tous ses biens vendus et confisqués en œuvres pitoiables, pour faire restitution à qui il appartiendra. Et doit être lié à une étape au

milieu de sa maison, puis on doit mettre le feu aux quatre coins de sa maison et faire tout brûler ; et les pierres des murailles jeter par terre, et là faire la place publique, et le marché pour vendre les porceaux à jamais perpétuellement. »

Les gens de mer de l'île de Sein partageaient désormais la juste colère qui a dicté de semblables lois. Sans trop se soucier des formes, ils couraient sus aux derniers naufrageurs.

La fille de Dénoual est mourante, elle a été victime de son dévouement, les Andhu ont allumé les feux et précipité dans les flots celle qui a osé les éteindre.

— Mort aux païens !... Finissons-en une bonne fois !

La menace est dans toutes les bouches ; la foule court vers la roche de l'Ouest ; sa fureur redoublée à la vue du groupe sinistre des allumeurs.

Le vieil Andhu sourit avec un orgueil sauvage ; il abaisse des regards orgueilleux sur la multitude et semble invoker les divinités de ses ancêtres :

— Autrefois le naufrage enrichissait et engraisait l'île de Sein ! le sang coulait sur les dolmen, le vin débordait dans nos tasses, l'or et l'argent ruisselaient sur nos rochers. Aujourd'hui vous sauvez les navires, vous êtes des renégats, vous récitez à la lune des prières en latin ! Vous n'êtes plus de vrais Bretons !... Venez nous achever, nous autres... qui sommes à moitié morts de faim et de soif !

M. Lafarina, agent du cabinet de Turin, a entraîné avec lui le cabinet qui partageait ses idées, et, si l'on se rappelle l'origine de sa formation, à la suite du renvoi de Crispi, imposé par l'opinion publique, on est fondé à dire que Garibaldi vient de rompre également avec la plus grande partie de la population.

Les noms des nouveaux ministres, et plus encore les commentaires de la presse italienne, peuvent donner à penser que le dictateur chercherait désormais à s'appuyer sur une opinion radicale, en opposition avec les idées qui prévalent à Turin.

Une note publiée par le journal officiel de Palerme annonce l'éloignement de Lafarina, Griselli et Totti, ces deux derniers affiliés à la police du continent. Ces trois expulsés, dit la note, conspiraient à Palerme contre l'ordre de choses actuel, et le gouvernement ne pouvait tolérer leur présence.

Quant au mobile, au but de la conspiration, les dépêches n'en disent rien : mais avant peu les journaux nous en auront instruits.

Une correspondance particulière adressée au *Morning-Post* donne sur les intentions de Garibaldi des détails desquels il résulterait que le dictateur se propose de marcher sur Naples et sur Rome, et que sa pensée constante est de délivrer l'Italie de ses gouvernants actuels.

A notre sens, ces assertions doivent être exagérées, et les événements de chaque jour ne sont pas de nature à entretenir de pareilles illusions.

Au reste, on reçoit chaque jour des renforts à Palerme. Près de quatre cents hommes étaient arrivés directement de Gênes le 1^{er} juillet.

Garibaldi a passé ce jour-là une revue à laquelle assistaient 700 hommes de garde nationale, dont la moitié était armée, et environ 7,000 hommes de troupes qui, avec les 5,000 hommes en marche pour Calane ou d'autres directions, forment un total d'environ 12,000 hommes dont peut disposer Garibaldi.

— Une maison de Marseille, dit le *Pungolo*, a une commission de Garibaldi pour livrer dans le plus bref délai 10,000 revolvers, 6,000 mousquets, 5,000 carabines rayées, 11,000 baïonnettes et trois vapeurs. L'affaire est traitée ouvertement. Les revolvers devront servir en cas de combat dans les rues de Naples. (Le Pays.)

L'Indépendance belge croit savoir que, selon les idées de Garibaldi, le Piémont ne doit s'allier avec Naples que pour s'adjointre 50,000 Napolitains et aller avec eux chasser les Autrichiens de la Vénétie. Ce résultat, ajoute-t-elle, il ne pourra l'obtenir avec la dynastie actuelle.

SYRIE.

On lit dans le *Globe* :

L'Angleterre et la France ont, d'un commun accord, décidé qu'elles s'abstiendraient d'intervention directe en Syrie, en considération de la mission de Foad-Pacha.

Toutefois, dans le cas où la Porte se trouverait incapable d'arrêter le conflit entre les Druses et les Maronites, l'Angleterre et la France ont adressé des instructions identiques à leurs amiraux, qui seraient autorisés à opérer un débarquement si les massacres continuaient.

La femme et les enfants Andhu criaient en brandissant leurs armes :

— Plus de pain ! plus de vin doux ! plus de vin ardent ! Malédiction sur les chrétiens !...

Penn-Marô, bravant les vengeurs de Loïza, se vantait de l'avoir tuée; elle ajoutait avec frénésie :

— Tant que j'aurai de la force, je tuerai de même ceux qui empêchent les naufrages.

Le roc des Andhu n'était accessible que d'un seul côté. Quelques jeunes pêcheurs voulurent le gravir. Penn-Marô lança un harpon qui effleura l'épaule du plus hardi et s'enfonça profondément dans le sable.

— Arrière ! arrière ! place ! criaient les matelots du *Magnanime*, armés de mousquets et prêts à faire feu.

Trois détonnations retentirent.

La vieille furie mère de la bande et un de ses fils roulèrent dans les flots. Les autres, sans donner aux marins le temps de recharger, s'élançèrent tête baissée sur la foule.

Une lutte sanglante s'engagea.

Pâle comme ces esprits de la mer qu'avaient cru voir les compagnons d'Hoël, la blonde Loïza souriait à son père; hélas ! elle n'avait pas la force de parler. Ses grands yeux bleus se fixaient sur lui avec une tendresse filiale.

Le brave pilote pleurait à chaudes larmes.

Le *Phare de la Loire* publie la nouvelle suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Une lettre de Rome, adressée par un officier supérieur de l'armée d'occupation à l'un de nos plus honorables concitoyens, annonce à la date 7 juillet que l'ordre d'évacuation était arrivé. Les chasseurs, dit la lettre, commenceront le 15 la marche sur Civita-Vecchia; le 26^e suivra, puis le 40^e.

FAITS DIVERS.

C'est l'année prochaine, en 1861, que le grand recensement quinquennal de l'Empire français et de ses nouvelles annexes aura lieu. Au dernier recensement qui a eu lieu en 1856, la population de la France était de 35 millions 39,634 individus. On suppose que la France, cette fois agrandie, sera trouvée peuplée de 40 millions d'individus en 1861.

— Le *Moniteur de la Flotte* reproduit la note suivante adressée par Abd-el-Kader à M. Rochaid-Dahdah, au sujet d'articles publiés par ce dernier sur les événements de Syrie dans le journal arabe *Birgis-Barys* (l'Aigle de Paris) :

« Louange à Dieu !

« J'ai été ravi de tout ce que vous avez écrit dans le *Birgis* au sujet des Etats musulmans. Vous avez en vérité donné de bons conseils, et vous vous seriez fait entendre si vous aviez parlé à des vivants; mais c'est à des morts que vous faites appel. Vous avez basé votre discours sur deux points; vous auriez pu parler d'un troisième encore et dire que les souverains véritablement musulmans aiment la conduite des gens honnêtes et suivent leurs traces dans la justice et dans le mépris des biens de ce monde, car c'est d'en haut que doit venir l'exemple pour les petits. Hélas ! hélas ! nous en sommes loin !

« L'état actuel des empires musulmans et chrétiens, tout ce qui arrive aujourd'hui a été prédit par Mahomet en son temps, et c'est ce qui donne tant d'autorité à ses prophéties. Il a annoncé l'anéantissement des Chosroës (*Chosroës* s'emploie ici, comme dans l'histoire ancienne ou romaine, dans le sens des *Pharaons* ou des *Césars*), et voilà qu'il n'y a plus de Chosroës; il a dit aussi que les rois chrétiens se maintiendraient au pouvoir jusqu'à la fin des siècles et que les souverains de son peuple seraient abandonnés par Dieu à cause de leur conduite contraire à ses lois, et à cause de leur injustice et de leur amour des biens de la terre; il a dit enfin que le monde ne finirait que lorsque les chrétiens seraient devenus la majorité du genre humain. Et cet événement ne pouvait manquer d'arriver, parce que, comme a dit Mislam, interprète autorisé de Mahomet, ils ont, entre tous, quatre qualités qui leur assurent le succès dans l'avenir : la clémence dans la victoire, la résistance dans la défaite, l'énergie dans le retour offensif et la bienfaisance envers les pauvres, les faibles et les orphelins. — J'ajouterai, pour moi, qu'à tous ces dons ils en joignent un plus grand encore, c'est de savoir se soustraire, quand il le faut, à l'injustice et à l'oppression de leurs rois.

« Je pleure, ô mon Dieu ! sur l'anéantissement de l'islamisme. Nous sommes à Dieu et nous retournons à lui.

« En ce moment un désordre épouvantable rè-

— Retrouver ainsi ma fille bien-aimée, au lit de mort, après trois ans d'absence !... Hélas ! pourquoi Hoël est-il venu me chercher ?

— Un beau navire eût péri... Personne n'aurait éteint les feux de la côte ! répondaient les doux regards de la jeune fille, dont maître Dénoual essayait de réchauffer les mains froides entre ses mains raboteuses.

C'était un tableau triste et pieux que celui de leur douleur. Des larmes roulaient dans les yeux des femmes. Hoël restait muet à contempler sa pauvre sœur.

Aux coups de mouquet tirés sur les Andhu, elle tressaillit.

— Allez !... là... au secours ! murmura-t-elle.

Cet effort rompit un vaisseau dans sa poitrine.

A peine Dénoual et son fils étaient-ils sortis en courant, que le sang inonda ses lèvres.

Ensuite ses yeux se fermèrent ; on la crut morte.

— Malheureux ! arrêtez ! que faites-vous ? s'écria maître Dénoual, arrivé sur le lieu du massacre.

Mais la résistance des Andhu achevait d'exaspérer les gens du pays.

Penn-Marô avait frappé de son harpon un des matelots du *Magnanime* ; le vieil Andhu fauchait avec rage tous ceux qui s'avançaient sur lui.

Deux fils et une fille des naufrageurs avaient péri sous les coups des gens de Sein.

gue parmi les Druses et les Maronites. Partout le mal a des racines profondes. On se tue et l'on s'égorge en tous lieux. Dieu veuille que les choses aient une meilleure fin !

» Salut de la part

» du pauvre, devant Dieu le riche ;

» ABD-EL-KADER BEN-MAHIEDDEN-EL-KASSENY.

» Damas, 21 Zou-al-Kahda 1279 (10 juin 1860). »

ÉCLIPSE DU 18 JUILLET.

C'est bien décidément mercredi 18 qu'a lieu le grand phénomène céleste, le jour de l'éclipse totale de soleil pour le midi de l'Espagne et le Nord de l'Afrique, c'est-à-dire en Algérie. On a calculé que l'obscurité y serait complète durant trois grandes minutes. A Paris le soleil ne sera éclipsé par la lune que pour les 85 centièmes de la surface de son disque. Pour Paris, l'éclipse commencera à 1 heure 54 du soir ; à 3 heures 4^m aura lieu la plus grande phase et à 4 heures 9^m les deux disques seront complètement séparés, l'éclipse sera terminée.

— Dans quelques jours, le sommet du Monayo sera couvert des célébrités scientifiques de l'Europe : un grand nombre de savants y préparent déjà depuis plusieurs semaines un établissement qui ne leur servira que quelques heures, le 18 juillet prochain. Là se rencontreront sans doute, MM. Faye, de l'Académie des sciences de Paris; Airy, de l'observatoire royal de Greenwich; Secchi, de l'observatoire romain, et don Aguilar y Vela, heureux de voir son pays devenu pour un instant l'asile des astronomes les plus compétents de l'Europe et du monde.

Qu'offre donc de si intéressant une éclipse totale de soleil, pour qu'on recherche avec tant d'ardeur le point du globe où ce spectacle pourra être offert ? Le voici. Pour les personnes les moins versées dans les connaissances astronomiques, il y a dans le spectacle de la disparition si rapide et si complète du soleil, quelque chose d'extraordinaire, de saisissant, d'effrayant même, malgré les assurances données par la science, et l'explication bien connue de ce phénomène. L'intérêt qui naît d'une vue grandiose, et d'une impression de terreur contenue, est précisément celui qui émeut la foule à la vue du soleil éclipsé. Mais, pour les astronomes de notre temps, il y a un spectacle plus intéressant à suivre, parce que les âges leur ont laissé une importante question à résoudre. Le soleil a-t-il, ou non, une atmosphère ? La partie lumineuse de cet astre est-elle entourée d'une partie obscure qui tempère l'éclat de la lumière et l'ardeur des rayons solaires en les laissant passer ? Or, les éclipses totales peuvent servir à avancer la solution de ce problème. En effet, lorsque le disque lunaire, en s'interposant entre le soleil et l'homme, a dérobé cet astre à nos regards, on observe parfois une lumière rougeâtre se manifestant sur les bords du globe solaire, au-delà de la partie lumineuse de l'astre. Par quoi sont produites ces lueurs au moment où l'obscurité devrait être complète ? et ne faut-il pas admettre une atmosphère lumineuse enveloppant le soleil, trop étendue pour être cachée entièrement par la lune au moment des éclipses, et nous envoyant par réfraction quelques-uns des rayons solaires ? C'est ce qu'ont pensé plusieurs astronomes, mais plusieurs aussi l'ont nié. Il est donc important de savoir quelle

— Ne tuez plus !... assez... prenons-les vivants ! disaient Hoël et son père.

— Est-ce que je demande grâce, moi, riposta le vieux païen qui manœuvrait toujours sa faux tranchante.

Maître Dénoual et Hoël furent réduits à se défendre.

Andhu, écrasé par le nombre, expira en traitant ses compatriotes de chrétiens vils et de Bretons dégénérés ; Penn-Marô succomba en vomissant un hideux blasphème.

Justice était faite. Des potences furent dressées, et bientôt à ces gibets qui balisaient les écueils pendirent les cadavres sanglants des derniers naufrageurs.

Ainsi finit en l'île de Sein leur race païenne.

Mais, sur certains points de la côte ferme de Bretagne, longues années plus tard, on tendait encore des embûches aux navigateurs ; et même de nos jours, il est quelques races communes de pillards qui, s'ils n'osent allumer des feux, se tiennent constamment prêts à s'approprier les bris des navires.

Le dévouement désintéressé de nos pilotes et de nos marins contraste noblement avec ces instincts barbares. La coutume c'est le sauvetage au péril de sa vie, et nous pouvons dire, à la gloire de nos gens de mer, qu'elle n'a prévalu et ne règne sur aucun rivage avec autant d'éclat que sur le littoral de la France.

VI. — LA NEUVAINÉ.

La blonde Loïza devait survivre à la terrible journée

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le sept juillet mil huit cent soixante, enregistré.

Au profit de M^{me} Marie Yvon, épouse de M. Henri-Mathieu Lepron, boucher, demeurant à Saumur, quai de Limoges, ayant M^e Beaufrepaire, pour avoué;

Contre : 1^o Ledit sieur Lepron ; 2^o M. Guillaume-Théobald Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite dudit sieur Lepron.

Il résulte que cette dame a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait.

Saumur, le seize juillet mil huit cent soixante.

BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.
(341)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, MAISON,

Rue du Temple, n° 12.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (342)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, rue Pavée, n° 1, au coin de la rue du Temple.

MAISON, rue du Temple, n° 12, joignant la précédente.

MAISON, rue du Temple, n° 10, joignant la précédente. S'adresser audit notaire. (343)

MAISON,

Rue Beaufrepaire, n° 33, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. CORMERY, 18, rue du Collège. (344)

A LOUER

Pour la Toussaint ou Noël 1860,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux. S'adresser à M. SEGUIS, qui l'occupe.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Cornilleau, mercier, et d'autre côté M. Taugourdeau, peintre.

S'adresser à M. VÉRON, rue de Bordeaux, 9. (346)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 19 juillet 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez Honoré GUÉGNON, marchand boucher à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères du mobilier et matériel, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Une très-belle porte en fer, formant devanture de boutique, crochets étamés, bascules, balances, poids et autres outils, carriole, charrette à bras, lits, couvertures, draps, linge, effets, une très-belle armoire, buffet à deux corps, chaises, tables et autres meubles, vin, bouteilles vides, foin, paille, batterie de cuisine, et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. %.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1861 :

1^o Le MOULIN DE CRAVANT, sur la commune d'Allonnes, composé de trois paires de meules montées à l'anglaise, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

2^o Cinq hectares cinquante cinq ares de terre et prés avoisinant le moulin.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (335)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement.

1^o UNE MAISON, dans la Basse-Isle.

2^o UNE AUTRE MAISON, rue de Rouen.

S'adresser à M. LEHOUX, à la Croix-Verte. (291)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

AVENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE

UN GRAND COUPÉ,

(Carrosserie de Paris),

En bon état et très-confortable, avec patentes et strapontin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE TACHES

AVEC

L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (31)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; CARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 3 FR. (4)

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

est le meilleur marché de tous les journaux à gravures comiques : il publie dans l'année plus de DEUX MILLE CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, CROQUIS MILITAIRES, PARODIES DE PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, PORTRAITS-CHARGES DE TOUTES LES CÉLÉBRITÉS DU MOMENT, etc., etc., etc., et ne coûte que 47 fr. pour l'année entière; de plus, l'abonné reçoit gratis, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS, journal de grandes illustrations sérieuses, paraissant tous les mois. Pour les établissements publics, ce sont donc deux journaux à mettre sur les tables, et ces deux journaux coûtent seulement 47 fr. — On souscrit en adressant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,